



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES MINES DE PARIS DIPLOME DE FORMATION SPÉCIALISÉE

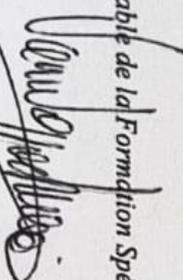
Le Directeur de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris,

- Vu le décret n° 91-1033 du 8 octobre 1991 modifié relatif à l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris (MINES ParisTech) ;  
Vu l'arrêté du 31 juillet 1989 modifié fixant la sanction des actions de formation continue de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris ;  
Vu l'avis émis par le conseil d'orientation de la formation spécialisée dans sa séance du 28 septembre 2020,

décerne le diplôme de formation spécialisée en **Maîtrise des risques industriels**  
de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris au titre de l'année scolaire 2019-2020

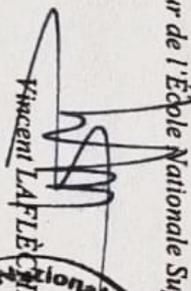
à **Monsieur Sami HAMDI**  
Né le 7 septembre 1985 à Médénine (Tunisie)

*Le Responsable de la Formation Spécialisée*

  
WIM VAN WASSENHOVE

Fait à Paris, le 28 septembre 2020

*Le Directeur de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris*

  
Vincent LAFLÈCHE

